



# AVIS DU CIUF

22 novembre 2006

*Au sujet du financement des  
universités*



**Lettre ouverte à Mme la Ministre SIMONET**

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
Rue Belliard 9-11  
1040 BRUXELLES

MV/mm/2006 – 557  
CIUF 3/25

Bruxelles, le 22 novembre 2006

En sa séance du 14 novembre dernier, le Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) a approuvé, à l'unanimité des membres présents, une **motion relative au financement des Universités**.

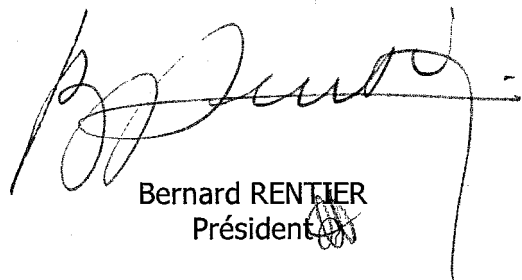
Ce document, dont vous trouverez copie en annexe, est destiné à être diffusé auprès d'un large public.

Dans l'intervalle, le texte initial a été assorti d'une note complémentaire rédigée comme suit, émanant du représentant FGTB/CGSP du personnel administratif, technique et de gestion des institutions universitaires siégeant au CIUF :

*A la suite de cette démarche, nous souhaitons y associer explicitement les personnels des Universités. Les Universités sont les parents pauvres de la Communauté française. L'encadrement des étudiants est lacunaire et la gestion des infrastructures l'est encore davantage. Les personnels statutaires des Universités diminuent alors que le nombre d'étudiants est en constante augmentation. Une bonne gestion des infrastructures induit une qualité d'encadrement pour une qualité d'enseignement.*

*Nous demandons dès lors que soit pris en compte dans le financement de l'enseignement universitaire ces aspects indissociables. Et ce, pour une meilleure qualité globale de l'enseignement universitaire.*

Avec ma plus haute considération,



Bernard RENTIER  
Président



## **De la nécessité d'un refinancement structurel de l'enseignement supérieur par les pouvoirs publics**

La Ministre Marie-Dominique Simonet ayant d'initiative consulté plusieurs acteurs quant à des pistes permettant d'augmenter le financement des Universités en Communauté française, le Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) prend l'initiative de lui communiquer la présente position à toutes fins utiles.

Rappelant par là sa position du 28 septembre 2004 au sujet du financement de l'enseignement supérieur, position qui faisait écho au communiqué de presse du 24 septembre 2004 du Conseil des Recteurs des Universités francophones de Belgique (CRef asbl), le CIUF rappelle la nécessité d'un refinancement structurel de l'enseignement supérieur universitaire. Ce refinancement demeure condition *sine qua non* d'un enseignement universitaire de qualité et compétitif au niveau européen.

Le CIUF rappelle l'inadéquation du mode de financement en « enveloppe fermée » par rapport aux besoins des universités. Sortir de ce système contraignant et lier directement le financement au nombre d'étudiants entrants s'avère plus que jamais nécessaire.

Le CIUF insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics en matière d'accès à un enseignement de qualité pour tous. Il s'agit par là tant d'équité que d'assurer le développement économique futur à l'ère de « l'économie de la connaissance ».

Comme corollaire de ce refinancement de l'enseignement universitaire, la recherche fondamentale menée majoritairement par les universités, doit être financée à la hauteur de ses besoins. En effet, l'enchâssement des missions d'enseignement et de recherche est à la base du modèle universitaire.

14.11.2006